



MUNICIPALITE
Législature 2021-2026

PREAVIS MUNICIPAL 01/2022

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 633'200.00 TTC pour financer les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex entre le pont du bâtiment de la Laiterie et le chemin de la Riaz avec aménagement d'un trottoir sur la route de Founex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Référence faite au plan de circulation et des déplacements présenté au Conseil communal en 2012 et 2016, la Municipalité souhaite poursuivre la mise en place des mesures d'aménagements et de sécurisation des mobilités douces à travers le village. Elle désire dès lors prolonger le trottoir déjà réalisé le long de la route de l'Eglise, le long de la route de Founex, jusqu'aux trottoirs existants au droit du carrefour avec le chemin de la Riaz. Ceci afin de permettre la mise en place d'une continuité piétonne sur ce secteur dépourvu de tout aménagement piétonnier.

Le revêtement de la route de l'Eglise et de la route de Founex, sur la portion allant du pont de la laiterie jusqu'au carrefour du chemin de la Riaz, s'est passablement dégradé ces dernières années. La Municipalité souhaite procéder à sa réfection de manière durable. Des travaux pour les services et les mobilités étant finalisés sur ce tronçon, la Municipalité a mis en place un projet reprenant ces 2 points. Ces aménagements faisant l'objet du présent préavis ont été présentés à deux reprises à la Commission des routes.

2. SITUATION ACTUELLE

La portion route de l'Eglise/route de Founex, comprise entre le temple et le carrefour avec le chemin de la Riaz, offre un domaine public relativement étroit. Il est dénué de tout aménagement piétonnier. La route offre une largeur moyenne de l'ordre de 6 m, bordé de part et d'autre de murs et de haies. Au droit de la place de l'Eglise, la route se rétrécit fortement à un minimum de 5 m au droit du virage en S. Cette contrainte due aux habitations et aux murs existants, fait office de modération naturelle de par les mauvaises conditions de visibilité dans ce secteur. Le carrefour avec la place de l'Eglise est actuellement traité en priorité de droite, difficilement applicable au vu des mauvaises visibilités et de la situation en virage. Signalons, le long de la parcelle n°442, au droit du n°10, une portion de trottoir existante, protégeant les piétons dans le virage.

En ce qui concerne l'état structurel de la route de l'Eglise et de la route de Founex sur les portions concernées par la réfection, la Municipalité a fait procéder à une analyse de la structure bitumineuse et de la portance de ces routes. Il ressort de cette dernière que les

deux routes présentent une usure importante de la couche de roulement, marquée par de l'arrachement et de nombreux défauts suite à des réparations localisées de fouilles ou d'anciens travaux de réparation qui se sont dégradés. En passablement d'endroits, des fissures longitudinales et des débuts de faïençage apparaissent.

Les prélèvements nous renseignent sur l'épaisseur des couches qui sont de l'ordre de 8 à 10 cm pour la route de l'Eglise et de l'ordre de 11 à 12 cm pour la route de Founex, les 2 routes présentent des pollutions relativement élevées aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sur les parties basses et plus anciennes de la route. Les mesures de déflexion sont excellentes et montrent qu'il n'y a pas de renforcement du coffre à réaliser sur ces secteurs.

D'une manière générale, ces routes subissent un trafic léger, elles se situent donc dans une classe de trafic T2.



3. OBJECTIFS

Le projet, présenté ci-après, a été développé afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité :

- Renforcer et sécuriser le cheminement des piétons sur des portions dépourvues d'aménagements, conformément aux mesures prévues dans le plan de circulation et déplacement de la Commune ;
- Renforcer et mettre en place des continuités piétonnes entre l'infrastructure des Rojalets et le reste de la Commune ;
- Modérer de manière continue la vitesse des véhicules au travers du village ;
- Réfectionner la chaussée sur son intégralité de manière durable sur la rue de l'Eglise et la route de Founex ;
- Diminuer l'impact sonore lié au trafic routier.

4. PROJET

4.1. Mesures constructives

Le projet prévoit l'aménagement d'un trottoir semi-franchissable entre l'extrémité du trottoir réalisée lors des travaux de la route de l'Eglise jusqu'au trottoir surélevé existant situé au carrefour route de Founex/chemin de la Riaz.

Ce nouveau trottoir sera réalisé de la même manière que sur la rue de l'Eglise par la pose d'un double rang de pavés, posés en oblique, permettant de surélever le trottoir d'environ 4 cm par rapport à la chaussée sans poser d'entrave pour les cyclistes. Ce trottoir aura un gabarit de 1.50 m, laissant un espace à disposition pour la route de minimum 4.50 m. Ce gabarit permet le croisement de 2 voitures à 30 km/h, le croisement d'un véhicule et d'un poids lourd nécessite d'office un empiètement sur le trottoir.

Le carrefour au droit de la place de l'Eglise est modifié dans sa priorité avec un déclassement de la route en provenance de l'Eglise par la réalisation d'un trottoir traversant. Ce dernier, d'une largeur de 2.50 m, permet à la fois de régler la priorité et de sécuriser le cheminement des piétons. Cet aménagement permet de dissuader les véhicules à s'engager sur le chemin du Clos. Le resserrement naturel existant au droit de la parcelle n°435 permet la mise en place d'un trottoir au gabarit minimum de 1.20 m à l'angle de la maison et le maintien d'une chaussée de 3.80 m. Ce gabarit n'entrave pas le passage des gros véhicules, ni du déneigement. Si un trop grand nombre de véhicules coupant le virage est constaté, des pôle-cônes pourraient être ajoutés aux abords de la zone de rétrécissement. La géométrie de la courbe au droit du carrefour est aménagée afin d'élargir la chaussée à 5.30 m et permettre la giration des gros véhicules de type bus scolaire ou des poids lourds.

De manière similaire à ce qui a été réalisé plus au nord, le bord opposé de la route sera délimité sur la fin de la route de l'Eglise par un rang de pavés permettant de renforcer et souligner visuellement le gabarit de la chaussée. Ceci offre un dégagement pour les habitations situées de l'autre côté de la route et facilite les entrées et les mouvements de sorties.

L'aménagement du trottoir sera bien entendu adapté aux différents accès et la récolte des eaux sera réfectionnée par la mise en place de nouvelles grilles déplacées en bordure du trottoir, raccordées dans le réseau d'évacuation existant.

4.2. Eclairage public

Le projet prévoit, dans le cadre de l'aménagement du trottoir, une remise à neuf des candélabres. Il sera procédé à la pose de candélabres à LED de dernière génération permettant une gestion automatisée de l'intensité lumineuse.

4.3. Réfection de la chaussée

L'analyse de l'état structurel de la chaussée fait ressortir que cette dernière a des épaisseurs trop fines par rapport aux sollicitations, avec une dégradation relativement importante sur la route de l'Eglise et plus en surface sur la route de Founex. Afin d'adapter la composition de la chaussée au passage des véhicules et à la charge du trafic, il est prévu, pour l'intégralité du tronçon soit un peu plus de 1'800 m², de raboter la totalité des enrobés sur une épaisseur de 11 cm, en deux passages de machine. Un premier passage de l'ordre de 8 cm pour les matériaux sains qui pourront être recyclés, le second passage pour les matériaux touchés par les pollutions aux HAP qui devront faire l'objet d'une élimination en décharge. La portance du coffre étant bonne, il sera procédé à une réfection de la route par la pose d'une couche de 8 cm d'enrobés de type ACEME 22 C1 surmontée par un tapis de 4 cm d'ACMR 8VD (– 3 dB) qui offre l'avantage d'être un tapis à la fois résistant et avec un effet phonoabsorbant léger.

4.4. Autres services

Des contacts ont déjà été établis avec les SITSE, Swisscom et la Romande Energie afin de les informer de ces travaux. Aucune intervention n'est prévue ces prochaines années sur leurs réseaux sur ce secteur. Dès lors, rien n'entrave les travaux de réfection de la chaussée.

5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA, de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Ce projet fera bien entendu l'objet d'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil, aménagement trottoir	189'000.00
2.	Travaux de génie civil, réfection de la route	220'000.00
3.	Eclairage (8 mâts)	40'000.00
4.	Analyse état structurel	7'000.00
5.	Service de sécurité	15'000.00
6.	Marquage et signalisation	10'000.00
7.	Honoraires pour étude et DT	58'800.00
8.	Divers et imprévus	48'100.00
Total du préavis		587'900.00
T.V.A. 7.7 %		45'268.30
Total général TTC		CHF 633'168.30

TOTAL TTC ARRONDI A	CHF 633'200.00
----------------------------	-----------------------

6. EMPRISES

L'intégralité des travaux se fait sur des parcelles dont la Commune est propriétaire ou sur le domaine public, il n'y a donc aucune emprise sur des terrains privés.

7. PROCEDURES

En accord avec la DGMR, le projet de trottoir fera l'objet d'une enquête publique de 30 jours selon procédure LATC, conformément à l'art. 13, al. 2 de la loi sur les routes (LRou). Les travaux de réfection de la route ne sont pas soumis à une procédure de légalisation.

8. FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

9. AMORTISSEMENT

- Aménagement trottoir : le montant de CHF 203'200.00 sera amorti sur une période de 30 ans.
- Le solde, soit CHF 430'000.00, sera amorti par un prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs ».

10. CONCLUSION

Le projet, tel que présenté, permet par la réalisation d'un trottoir semi-franchissable, entre l'extrémité du trottoir existant le long de la route de l'Eglise et celui au bout du chemin de la Riaz. Cette continuité piétonne renforcera la sécurité de la mobilité douce sur ce secteur.

La diminution du gabarit routier et la délimitation de l'espace pour les piétons contribue à modérer les vitesses sur cet axe en traversée du village.

La modification des priorités et la création du trottoir traversant au droit de la place de l'Eglise permet d'améliorer la sécurité sur ce carrefour tout en déclassant le chemin du Clos.

Les travaux d'entretien de la route permettent une réfection durable de l'intégralité de l'axe route de l'Eglise/route de Founex. La réalisation d'un tapis ACMR 8-VD phonoabsorbant contribue également à réduire les nuisances sonores sur ce secteur.

11. DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 8 février 2022, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 01/2022,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu les rapports des Commissions des routes et des finances,

Décide d'accepter le préavis no 01/2022,

d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 633'200.00 TTC pour financer les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex entre le pont du bâtiment de la Laiterie et le chemin de la Riaz avec aménagement d'un trottoir sur la route de Founex,

d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante.

d'autoriser la Municipalité à amortir de la manière suivante :

- Le montant de CHF 203'200.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 6'800.- par année, par le compte 430.501.0122, la première fois au budget 2023.
- Le montant de CHF 430'000.00 en une seule fois par le compte 430.3311 par le prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs », compte no 9282.02.

Commugny, le 8 février 2022

La Municipale responsable : Agnès Ansermet

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis



Conseil communal Commission des Routes

Rapport sur le préavis municipal n°01/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 633'200.00 TTC pour financer les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex entre le pont du bâtiment de la Laiterie et le chemin de la Riaz avec aménagement d'un trottoir sur la route de Founex

Commugny, le 18 février 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a été convoquée par la Municipale Madame Agnès Ansermet ainsi que Monsieur Guy Fritsché du bureau d'ingénieur Bovard & Fritsché le 22 novembre 2021 et le 9 février 2022 pour la présentation du préavis 02/2022. La Commission des Routes était représentée au complet les deux fois.

La Commission des Routes s'est rencontrée suite aux explications reçues pour discuter du projet plus en détail.

Le projet visant à renforcer et sécuriser le cheminement des piétons par un trottoir semi-franchissable sur le bout restant de la route de Founex est à notre avis, la meilleure solution pour mieux protéger les piétons sur ce bout de route très étroite. En effet, le trottoir existant (vers le chemin de la Riaz) ne peut pas continuer sur cette route trop étroite. Une simple démarcation (ligne jaune) ne suffit pas pour cette route très fréquentée par les piétons et les écoliers. La visibilité sera meilleure sur un trottoir un peu plus élevé.

Ceci est conforme aux mesures prévues dans le plan de circulation et déplacements de la Commune.

Les travaux présentés pour réfectionner la chaussée sur son intégralité depuis le pont de la Laiterie sur la route de l'Eglise jusqu'à la route de Founex nous semblent en effet plus que nécessaire car la route s'est passablement dégradée suite à une usure importante après des longues années.

Conclusion :

La Commission des routes, à l'unanimité, recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 01/2022 tel que présenté, et d'accorder le crédit d'investissement de CHF 633'200.00 TTC pour financer les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex entre le pont du bâtiment de la Laiterie et le chemin de la Riaz avec aménagement d'un trottoir sur la route de Founex.

Les membres de la Commission des routes

Alonso Ilona	_____	Malagoli Valérie	_____
Gilliéron Guillaume	_____	Mast Gaëtane	_____
Kuhn Philippe	_____		



Rapport sur le préavis municipal 01/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 633'200.00 TTC pour financer les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex entre le pont du bâtiment de la Laiterie et le chemin de la Riaz avec aménagement d'un trottoir sur la route de Founex

Commugny, le 17 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les travaux prévus dans le préavis 01/2022 s'inscrivent dans la planification de circulation présentée au Conseil communal en 2012 et 2016. Afin de pouvoir lancer les procédures et dans l'espoir de finaliser les travaux avant la fin 2022, la Municipalité a décidé de présenter le présent préavis à la séance du Conseil communal du 9 mars 2022. Attendre le renvoi du préavis aux commissions par le Conseil communal lors de cette séance du 9 mars retarderait les travaux de deux mois puisque le prochain Conseil communal n'aura lieu qu'au mois de mai. Ainsi, des discussions entre la Municipalité et la Commission des routes ont eu lieu. La Commission des finances a été convoquée par la Municipalité le 9 février 2022 en présence de Madame la municipale Agnès Ansermet, de la Commission des routes et de Mr. Fritsche du bureau Bovard & Nickl.

Discussion

Mr. Fritsche a présenté le projet en détail et a répondu aux questions techniques. Il a également expliqué les raisons pour lesquelles aucune subvention ne peut être demandée (route communale à légère fréquentation).

Les investissements pour l'entretien des routes figurent sur le plan des investissements soumis par la Municipalité avec le budget 2022.

Etant donné que la Commune dispose toujours de réserves dans le bilan, la Commission des finances a proposé d'utiliser ces réserves pour amortir partiellement l'investissement et d'amortir le solde sur une durée de 30 ans (au lieu de 15 ans) ce qui permettra de réduire les charges d'exploitation annuelles dans les années à venir.

Conclusion

Les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex s'inscrivent dans le plan de circulation de la Commune et apporteront un renforcement de la

sécurité et une diminution de l'impact sonore liée au trafic routier. La Commune de Commugny dispose des fonds et réserves nécessaires pour cet investissement.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 01/2022.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf